



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2006/L.19
13 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-cinquième session

Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 17 de l'ordre du jour

Rapport de la session

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
sur sa vingt-cinquième session**

Rapporteur: M. Phetolo Phage (Botswana)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la session

1. La vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue du 6 au 14 novembre 2006 à l'Office des Nations Unies à Nairobi (Kenya).
2. Le Président du SBI, M. Thomas Becker (Danemark), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également salué M. József Feiler (Hongrie), Vice-Président du SBI, et M. Phetolo Phage (Botswana), Rapporteur.

(À compléter)

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 6 novembre, le SBI a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2006/12), ainsi qu'un additif à cette note (FCCC/SBI/2006/12/Add.1).

GE.06-70483 (F) 131106 131106

4. À la même séance, l'ordre du jour ci-après a été adopté, le point 15 étant laissé en suspens:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
 3. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Synthèse des rapports mettant en évidence les progrès accomplis conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;
 - b) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2004.
 4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Fourniture d'un appui financier et technique.
 5. Mécanisme financier (Convention):
 - a) Fonds spécial pour les changements climatiques;
 - b) Troisième examen du mécanisme financier;
 - c) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties;
 - d) Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.
 6. Mécanisme financier (Protocole de Kyoto): Fonds pour l'adaptation.
 7. Article 6 de la Convention.
 8. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Progrès accomplis dans l'exécution de la décision 1/CP.10;
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
 9. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
 10. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
 11. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.

12. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
13. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
14. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007;
 - c) Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat;
 - d) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
15. En suspens.
16. Questions diverses:
 - a) Volume des émissions de la Croatie correspondant à l'année de référence;
 - b) Autres questions.
17. Rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 16 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Rapport de la session

(Point 17 de l'ordre du jour)

5. À sa xx séance, le xx novembre, le SBI a examiné le projet de rapport de sa vingt-cinquième session (FCCC/SBI/2006/L.19). À la même séance, sur la proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à mettre la dernière main au rapport de la session, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président.

Annexes

(À compléter)
